ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Master
2ème année
Mention Science politique
Parcours Politique et Sécurité

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au Président de l'Université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1er

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Master
2ème année
Mention Science politique
Parcours Politique et Sécurité

est composée comme suit :
- Bruno DOMINGO, maître de conférences, président de la commission
- François DIEU, professeur des universités
- Paul CONCHON, attaché temporaire d'enseignement et de recherche
- Malick BADJI, enseignant-chercheur contractuel

Article 2
L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 25/04/2023

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

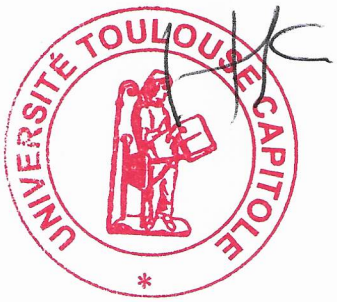

UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr